

Communiqué de Presse

C.I.S.R. DU 2 OCTOBRE 2015

Paris, le 2 octobre 2015,

A l'occasion du CISR, le gouvernement vient d'annoncer une série de mesures.

L'Automobile Club des Avocats et le Think tank Automobilité & Avenir, dressent une première analyse de ces mesures :

Augmentation du nombre de radars: la fuite en avant vers une politique du « tout radar » en tant qu'outil quasi-exclusif de sécurité routière est critiquable, car les accidents sont généralement dus à une conjonction de plusieurs facteurs. Il est regrettable qu'encore une fois, seule la vitesse soit pointée du doigt.

Déploiement des radars multifonctions: la perception humaine des comportements est abandonnée, au profit d'une constatation automatisée de l'infraction, sans aucun discernement.

Création de la contravention de non-révélation de l'identité du salarié flashé par son employeur : le salarié qui sera dénoncé par son patron, aura toujours la possibilité de nier être le conducteur flashé, et ne sera pas condamné.

Contrôle technique moto : mesure pertinente qui permet la mise en conformité des deux roues motorisés et la sécurisation juridique de la vente, notamment en diminuant les vices cachés.

Equipement obligatoire : mesure de bons sens qui permettra certes de réduire la gravité des accidents, mais n'empêchera pas les accidents de se produire.

L'Automobile Club des Avocats et le Think tank Automobilité & Avenir regrettent l'absence de concertation et d'écoute des pouvoirs publics pour mettre en œuvre des nouvelles mesures innovantes permettant, d'une part, de recueillir l'acceptabilité de la part des usagers de la route, d'autre part, d'agir sur les vrais curseurs de l'accidentalité.



A propos d'Automobilité & Avenir : Automobilité & Avenir est un club de réflexion et d'action (Think Tank), présent dans le débat public, qui a pour objectif d'initier et de faciliter l'échange entre tous les acteurs de la mobilité (secteur économique, institutions, pouvoirs publics, politiques...) dans le but de favoriser la mise en œuvre de solutions durables et acceptable pour les personnes. Sa vision concerne tous les aspects de la mobilité autonome des personnes et des marchandises y compris les modes alternatifs aux véhicules individuels (inter modalité et/ou multi modalité). www.automobilite-avenir.fr